

COMITÉ EXÉCUTIF

Cent quarante-deuxième réunion

Bloomsbury House, 2-3 Bloomsbury Square, Londres WC1A 2RL

14-17 septembre, 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Répartition des voix
4. Versement des contributions aux budgets administratifs
5. Etat des dépenses et examen de la situation financière de l'exercice budgétaire en cours
6. Fonds de réserve spéciale et frais de liquidation, réserve de recettes, et provisions
7. Projet de budget administratif pour l'exercice financier 2010/2011
8. L'économie cacaoyère mondiale: passée, actuelle, future
9. Impact des phénomènes météorologiques El Niño/La Niña sur l'économie cacaoyère mondiale
10. Fonctionnement et transparence des marchés à terme du cacao
11. Rapport sur le programme de travail de l'année cacaoyère 2009/2010
12. Programme de travail de l'année cacaoyère 2010/2011
13. Atelier international sur une utilisation sans danger des pesticides et une législation harmonisée en matière de sécurité alimentaire
14. Evaluation de la mise en oeuvre et des résultats du projet « Qualité totale » en Côte d'Ivoire
15. Rapport sur l'état d'avancement des projets
16. Barème révisé des salaires du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

17. Rapport sur les missions
18. Questions diverses
19. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La cent quarante-deuxième réunion du Comité exécutif sera ouverte par son Président, M. Tony Fofie (Ghana).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité exécutif examinera l'ordre du jour provisoire contenu dans le présent document et le prendra pour base de l'adoption de son ordre du jour.

3. RÉPARTITION DES VOIX

Le Secrétariat soumettra le document EX/142/2, qui contient la répartition des voix et l'état des droits de vote au Comité exécutif.

4. VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS AUX BUDGETS ADMINISTRATIFS

Le Secrétariat soumettra le document EX/142/3, qui fait apparaître un relevé actualisé du versement des contributions aux budgets administratifs pour l'exercice financier en cours et les exercices précédents.

5. ÉTAT DES DÉPENSES ET EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN COURS

Le Secrétariat soumettra le document EX/142/4, qui fait apparaître les dépenses administratives des neuf premiers mois de l'exercice budgétaire 2009/2010 et présente un examen de la situation financière de l'année entière.

6. FONDS DE RÉSERVE SPÉCIALE ET FRAIS DE LIQUIDATION, RÉSERVE DE RECETTES, ET PROVISIONS

Le Secrétariat présentera ce point en se référant au document EX/142/5.

7. PROJET DE BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010/2011

Le Comité examinera le projet de budget administratif pour l'exercice 2010/2011, sur la base du document EX/141/7/Rev.1, et présentera une recommandation au Conseil.

8. L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE: PASSÉE, ACTUELLE, FUTURE

Le Secrétariat présentera un examen approfondi de l'état de l'économie cacaoyère mondiale, en s'appuyant sur le document EX/142/6.

9. IMPACT DES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EL NIÑO/LA NIÑA SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

Le Secrétariat présentera les résultats d'une étude de l'impact des phénomènes météorologiques El Niño/La Niña sur l'économie cacaoyère mondiale, sur la base du document EX/142/7.

10. FONCTIONNEMENT ET TRANSPARENCE DES MARCHÉS À TERME DU CACAO

Le Directeur exécutif présentera le document EX/142/8, fournissant une vue d'ensemble et une analyse de l'évolution récente du marché à terme de Londres. La situation de départ prononcée consécutive à cette évolution sera évaluée sur la base des principaux mécanismes des marchés à terme et des réglementations du marché de Londres en comparaison avec celui de New York.

11. RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ANNÉE CACAOYÈRE 2009/2010

Conformément à l'article 21 de l'Accord international de 2001 sur le cacao, le Directeur exécutif présentera un rapport, sur la base du document EX/142/9, concernant la mise en œuvre du programme de travail pour l'année cacaoyère 2009/2010, afin d'assister le Comité exécutif dans son évaluation.

Le Comité exécutif présentera ses conclusions dans un rapport au Conseil.

12. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ANNÉE CACAOYÈRE 2010/2011

Conformément au paragraphe 1 de l'article 21 de l'Accord international de 2001 sur le cacao, le Directeur exécutif présentera un projet de programme de travail pour l'année cacaoyère 2010/2011, contenu dans le document EX/142/10.

Le Comité exécutif recommandera au Conseil un programme de travail de l'Organisation pour l'année cacaoyère 2010/2011.

13. ATELIER INTERNATIONAL SUR UNE UTILISATION SANS DANGER DES PESTICIDES DANS LE CACAO ET UNE LÉGISLATION HARMONISÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le Comité exécutif recevra un rapport oral sur l'état d'avancement des préparatifs d'un Atelier international sur une utilisation sans danger des pesticides dans le cacao et une législation harmonisée en matière de sécurité alimentaire, qui doit se tenir du 25 au 28 janvier 2011 à Kuala Lumpur, Malaisie.

14. ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE ET DES RÉSULTATS DU PROJET « QUALITÉ TOTALE » EN CÔTE D'IVOIRE

Le Comité examinera le document EX/141/11 déjà soumis précédemment, qui contient une évaluation de la mise en œuvre et des résultats du projet « Qualité totale » en Côte d'Ivoire.

L'examen de ce point avait été reporté lors de la 141^{ème} réunion du Comité en mars 2010.

15. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

Le Secrétariat présentera un rapport sur ce point en se référant au document EX/142/12.

16. BAREME RÉVISÉ DES SALAIRES DU PERSONNEL DE LA CATÉGORIE DES ADMINISTRATEURS ET DES FONCTIONNAIRES DE RANG SUPÉRIEUR

Le comité examinera le document EX/141/13, déjà soumis précédemment, concernant le barème révisé des salaires du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

L'examen de ce point avait été reporté lors de la 141^{ème} réunion du Comité en mars 2010.

17. RAPPORT SUR LES MISSIONS

Le Directeur exécutif présentera un rapport oral sur ce point.

18. QUESTIONS DIVERSES

Des questions ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être prises en considération.

19. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Il pourra être donné lecture du relevé des décisions conformément à la Règle 54 du Règlement administratif de l'Organisation